



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/646
16 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

538ème séance plénière

PC Journal No 538, point 4 d) de l'ordre du jour

DECISION No 646
PROROGATION DU MANDAT
DE LA MISSION DE L'OSCE AU KOSOVO

Le Conseil permanent décide de proroger le mandat de la Mission de l'OSCE au Kosovo jusqu'au 31 décembre 2005.

PC.DEC/646
16 décembre 2004
Pièce complémentaire

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**DECLARATION INTERPRETATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE 79
(CHAPITRE 6) DES RECOMMANDATIONS FINALES
DES CONSULTATIONS DE HELSINKI**

Par la délégation de la Serbie-Monténégro :

« La Serbie-Monténégro s'est ralliée au consensus concernant la décision qui vient d'être adoptée. Nous réaffirmons notre plein appui au mandat actuel de cette mission et attachons une grande valeur à ses activités. Nous avons donc également appuyé son budget pour 2005.

Dans le même temps, nous croyons fermement que cette décision devrait être pleinement conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et à la Décision No 2 sur les déclarations du Conseil ministériel de Bucarest . Nous considérons donc que le nom de cette Mission devrait être « Mission de l'OSCE au Kosovo, Serbie-Monténégro ».

Nous demandons que la présente déclaration interprétative soit jointe en annexe au journal de la séance du Conseil permanent de ce jour. »